

VISA NUMERO SPECIAL NOVEMBRE 1983

ERRATUM

En page 2 du journal au chapitre "QUELLES MESURES INDUSTRIELLES ?" vous devez lire :

"Le maintien des équipements analogiques. Sur les sites de Lannion et Dinard, le maintien des câbles métalliques urbains au niveau maximum de prise de commande possible compte tenu des prix. Le maintien des activités modems et le développement des modems spécifiques."